Avis concernant le projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles :

Pour un réel soutien des jeunes en difficulté et sans abri

Présenté au Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Mars 2015

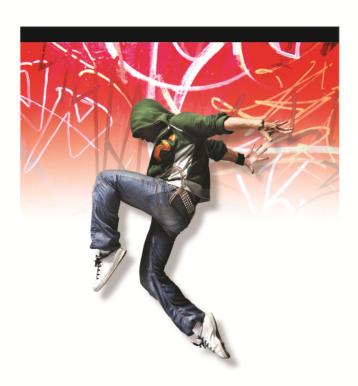




Table des matières

| 1. | LES AUBERGES DU CŒUR AU QUÉBEC | 3 |
|----|---|---|
| 2. | LES JEUNES DES AUBERGES DU COEUR | 4 |
| | IMPACTS DES MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES SUR LES JEUNES | |
| | NOS DEMANDES | |
| | | |
| 5. | CONCLUSION | |

Avis concernant le projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Pour un réel soutien des jeunes en difficulté et sans abri

Sommaire

Les Auberges du cœur observent quotidiennement l'effet délétère de la pauvreté et de l'itinérance sur la capacité des jeunes à faire reconnaître et à exercer leurs droits à l'aide sociale, à l'éducation, à des services de santé ou encore à un logement décent. Qui plus est, ces inégalités sociales sont parfois renforcées par les politiques publiques, les programmes et les interventions visant à aider ces jeunes. C'est malheureusement ce que nous appréhendons avec ce projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

À la lumière de notre analyse des impacts sur les jeunes en difficultés et sans abri qu'auront ces modifications, nous demandons au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de retirer cinq des six propositions de modifications du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Nous recommandons seulement l'adoption de celle visant à exclure du calcul de l'aide les indemnités versées par le ministère de la Sécurité publique aux personnes qui ont subi un sinistre.

Fortes de leur expérience d'hébergement et d'accompagnement de jeunes en difficulté et sans abri, les Auberges du coeur dénoncent ces modifications règlementaires, car elles compromettent les efforts de milliers de jeunes en démarche d'employabilité, précarise leur situation financière et résidentielle, en plus de nuire sérieusement à ceux et celles désirant entamer des démarches face à leur dépendance aux drogues. Si elles deviennent effectives, ces modifications risquent de créer davantage d'exclusion sociale et d'itinérance et de renforcer des préjugés néfastes envers les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

1. Les Auberges du cœur au Québec

Les 28 Auberges du cœur hébergent et accompagnent plus de **3000** jeunes en difficulté ou sans abri âgés entre 12 et 30 ans. Réparties dans dix régions du Québec et ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, 365 jours par année, les Auberges du cœur offrent plus de 300 places en maison d'hébergement, plus de 150 autres en appartements supervisés ou logements sociaux auxquelles s'ajoute des suivis en post-hébergement. Chaque année, les Auberges du coeur travaillent avec plus de 3000 jeunes et doivent en refuser autant, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons, considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes.

Allant au-delà du gîte et du couvert, les Auberges du cœur sont un lieu de responsabilisation, de participation et d'affiliation où les jeunes acquièrent un nouveau sens à leur vie à partir duquel ils et elles vont faire leur place dans la société. Ce sont **les jeunes eux-mêmes qui trouvent les solutions pour améliorer leur situation** et qui sont le moteur de la démarche qu'ils

entreprennent. Nous sommes là pour les soutenir, notamment par la création de réseaux qu'ils se constituent où ils trouvent identité, reconnaissance et ressources pour une plus grande participation sociale.

Notre action dépasse le cadre de l'hébergement puisque nous assurons un suivi après le départ des résidants et résidantes. Certaines Auberges du cœur ont développé des volets d'action connexes : appartements supervisés, entreprises d'insertion et plateaux de travail, soutien aux études, ateliers pour les parents, cuisines collectives, etc.

2. Les jeunes des Auberges du coeur

Au Québec, on estime que **plus de 200 000 jeunes sont ni aux études, ni à l'emploi**¹. Parmi eux, on compte plus de **24 000 adultes de moins de 25 ans sur l'aide sociale**, ce qui représente une augmentation de 14,9% depuis 2013². Il s'agit de la plus importante hausse depuis plus de 10 ans et celle-ci coïncide avec la regrettable abolition du programme *Alternatives jeunesse*.

Les jeunes adultes qui entrent dans une Auberge font partie de ce grand contingent de jeunes précarisés qui se battent pour leur survie.

L'aide sociale est souvent un passage obligé pour reprendre le dessus sur cette trajectoire de vie difficile, mais le système et les mesures en place sont rarement adéquates pour leur donner un réel soutien. Recevoir un chèque d'aide sociale est un droit et ne devrait pas être une course à obstacles. **Son accès et les services offerts devraient plutôt être renforcés** pour favoriser une transition durant une période difficile.

Comme nous l'indique les mesures du panier de consommation³, les jeunes des Auberges ont ceci en commun qu'ils et elles **se trouvent sans les revenus nécessaires pour vivre en logement de façon autonome**. Ils et elles arrivent à un moment de **grande pauvreté** dans leur vie, avec des **conséquences** particulières et multiples : itinérance, délinquance, problèmes de santé physique et mentale, troubles du comportement, conflits relationnels, dépendance à l'alcool, aux drogues et aux médicaments, sentiments de détresse, de précarité, d'isolement social et d'impuissance. Près d'un jeune sur quatre a tenté de se suicider ou admet y avoir pensé sérieusement.

Les jeunes hébergés par les Auberges sont au bout d'une trajectoire de vie marquée par un cumul de décrochages qui témoignent d'une précarisation, voire d'une **rupture des liens** sociaux. Ils sont en processus - et parfois au bout d'un processus - de *désaffiliation*⁴. La désaffiliation, tout particulièrement lorsque l'on est jeune, c'est être mis à l'écart, se sentir non reconnu, **avoir l'impression d'être hors du monde** sans disposer des outils et des ressources pour parvenir à trouver une place.

Avis du RACQ : Pour un réel soutien des jeunes en difficulté et sans abri

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014); *Une génération aux multiples aspirations : Livre blanc sur la politique québécoise de la jeunesse*; 101 p.

² MESS, Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, Décembre 2014.

³ Un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013)

⁴ RENÉ, J.-F., DUVAL, M., CLOUTIER, G. et A. PONTBRIAND (2007), Les pratiques d'affiliation dans les Auberges du cœur. Consolidation des pratiques communautaires auprès des jeunes sans-abri du Québec. Montréal, Regroupement des Auberges du cœur du Québec, p. 8.

Mais une autre caractéristique de tous ces jeunes, c'est **leur choix de s'en sortir**. Ils et elles font le choix de frapper à notre porte.

Dans une Auberge du cœur, les jeunes trouvent un milieu de vie chaleureux et sécuritaire où on leur apporte écoute, respect et soutien de la part d'intervenants et d'intervenantes qualifiéEs. Une fois les besoins de base comblés, les jeunes se mettent en marche pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Ils et elles apprennent ainsi à budgéter, cuisiner, faire un CV, organiser leur temps, régler des conflits, se présenter face à un employeur et toute autre habileté de base pour vivre en société ou dans leur milieu. Ils et elles font l'expérience des valeurs de respect, de coopération et d'engagement, trouvent un lieu où il est possible de créer des liens significatifs avec leur communauté.

3. Impacts des modifications règlementaires sur les jeunes

Fortes de notre expérience d'hébergement et d'accompagnement de jeunes en difficulté et sans abri, les Auberges du coeur dénoncent le projet de modification règlementaire, car il compromet les efforts de milliers de jeunes en démarche d'employabilité, précarise leur situation financière et résidentielle, en plus de nuire sérieusement à ceux et celles désirant entamer des démarches face à leur dépendance aux drogues.

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec joint ainsi sa voix aux nombreux groupes soutenant que les propositions du ministère risquent de **créer davantage d'exclusion sociale** et d'itinérance et de **renforcer des préjugés néfastes** envers les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Nous souhaitons par ailleurs mettre en évidence que les jeunes seront touchés plus particulièrement par trois d'entre elles :

- La hausse des pénalités pour revenus de travail non déclarés
- La comptabilisation des revenus pour location de chambres
- Le remplacement de la prestation d'aide sociale, et, le cas échéant l'allocation pour contraintes temporaires, par une allocation pour dépenses personnelles de 200\$ par mois pour les personnes qui utilisent les services d'un centre offrant des services en toxicomanie

Voici comment ces trois modifications règlementaires risquent d'affecter particulièrement les jeunes adultes :

1. La hausse des pénalités pour revenus de travail non déclarés

Cette hausse est une sur-pénalisation des personnes en situation de survie. Cela n'a jamais donnée de résultats probants.

Par exemple, le jeune qui aurait omis de déclarer des revenus d'emploi de 500\$ sera pénalisé durant 3 mois à raison des 200\$/mois. Durant 3 mois, il se retrouvera avec un revenu de 400\$ par mois pour payer son logement, se nourrir et se déplacer. Vers quelles avenues poussons-nous le jeune? Pour survivre, il se tournera possiblement vers le travail au noir ou les revenus de la criminalité.

Le fait de ne pas déclarer un revenu d'emploi n'est pas une option souhaitable, mais il faut plutôt aller voir les causes et les situations des personnes qui pourraient les mener vers ces

choix. Qui plus est, les données indiquent en outre que la grande majorité des fausses déclarations sont dues à des erreurs de bonne foi (80%), c'est à dire que la personne s'est trompée sans le savoir en rédigeant sa demande⁵. Comment le ministère entend-t-il, dans ces circonstances, identifier formellement les prestataires qui ont agi de mauvaise foi?

La sortie de l'aide sociale passe par une nécessaire étape de transition vers le milieu du travail. Le MESS doit travailler ces mécanismes. L'augmentation des revenus permis d'emploi jusqu'à la couverture des besoins essentiels est une mesure qui serait autrement plus constructive plutôt que de maintenir une vision qui renforcit les perceptions que les personnes à l'aide sociale sont des fraudeuses. Si l'intention du MESS est d'inciter les personnes à intégrer le marché de l'emploi, cette mesure aura l'effet contraire en créant davantage de barrières à la sortie de la pauvreté.

2. Comptabiliser les revenus de location de chambres ou de pensions lorsque deux chambres ou plus sont louées par un ménage prestataire

Les jeunes de moins de 30 ans qui vivent en situation de précarité et qui ne bénéficient pas d'antécédent notable en logement autonome sont parmi les premières victimes d'éviction et de discrimination dans le marché locatif privé. Les jeunes à l'aide sociale ont d'autant plus de la difficulté à trouver des logements abordables⁶ et se tournent souvent vers la colocation.

Considérant la situation financière très précaire et l'importante augmentation du prix des loyers au cours des 15 dernières années, *la colocation devient un moyen de survie pour joindre les deux bouts et ne pas se retrouver à la rue*. Or, cette modification pénalise ainsi la débrouillardise, la solidarité familiale et l'entraide.

Ex. Il n'est pas rare qu'un propriétaire préfère avoir un seul signataire au bail. Un jeune qui a dû signer le bail pour un appartement qu'il partage avec d'autres jeunes est donc à risque d'être pénalisé injustement.

Cette modification élargit par ailleurs le spectre des enquêtes possibles au MESS. À l'instar de la Coalition d'accès aux services des CLEs (CASC), on se questionne sur les modalités d'application de ce règlement et craignons non seulement une augmentation des mesures de contrôle, mais aussi le gaspillage de ressources du Ministère à cette fin.

3. Le remplacement de la prestation d'aide sociale, et, le cas échéant l'allocation pour contraintes temporaires, par une allocation pour dépenses personnelles de 200\$ par mois pour les personnes qui utilisent les services d'un centre offrant des services en toxicomanie

Plus de 65 % des jeunes qui viennent dans les Auberges du cœur ont des problèmes de toxicomanie. Les défis inhérents à surmonter un problème de dépendance demande du temps et du soutien. Les mesures annoncées ne vont pas dans ce sens et le MESS le reconnaît lui-même dans ses documents : «La mesure pourrait avoir un effet sur la décision

⁵ Isabelle Porter, « À peine 3% de «fraudes» à l'aide sociale », Le Devoir, 8 septembre 2014.

⁶ «Depuis 14 ans, les loyers ont augmenté de 44% au Québec. Ceci fait en sorte que 37% des ménages locataires consacrent plus de 30% de leur revenu pour se loger. Pire encore, 17% des locataires engloutissent plus de 50% de leur revenu à leur logement.». Regroupement des comités de logement et association de locataires du Québec (RCLAQ), Communiqué de presse du 18 février 2015, http://www.rclalq.qc.ca/index.php?perma=18-02-2015

d'effectuer ou non un séjour dans un centre pour mettre fin à un problème de toxicomanie.»7

Comme le souligne l'Association Québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID), cette modification révèle une grave incohérence dans les actions du gouvernement quant au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019. En effet, cette modification compromet sans équivoque les « mécanismes visant à faciliter le transition des personnes à risque d'itinérance lors de la sortie d'un établissement afin de favoriser leur adaptation à leurs nouvelles conditions et leur intégration à un milieu de vie adapté à leurs besoins » 8.

L'aide financière ainsi coupé par la modification fait toute la différence et la prévision d'un formulaire de demande de soutien supplémentaire et ponctuelle ne saurait « assurer une intégration ou une réintégration sociale réussie » 9 à la sortie d'un séjour.

Notre expérience concrète, quotidienne, 24 heures par jours, 7 jours sur 7, avec les jeunes en difficulté et sans-abri nous amène à conclure que ces trois modifications du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, tel qu'elles sont, détériorerons les conditions de vie des jeunes. Elles posent plusieurs obstacles supplémentaires dans leurs efforts pour s'en sortir et causeront des situations dramatiques, comme la perte de logement, l'itinérance, l'insécurité alimentaire et l'endettement pour des services essentiels.

Tant et si bien, que les objectifs d'économies du MESS et du gouvernement du Québec ne seront pas atteints. En effet, les nouvelles mesures de coupes à l'aide sociale auront plutôt pour effet d'enfoncer les jeunes dans la pauvreté de manière durable et quelquefois définitive, ce qui entraînera inévitablement des coûts sociaux et économiques¹⁰ plus importants que si les jeunes, au lieu de plonger vers une itinérance épisodique ou chronique, trouvent une place dans la société, terminent leurs études, trouvent un travail qui leur plaît, contribuent à la société... et paient des impôts!

⁷ MESS (2015) Impacts des six mesures réglementaires proposées, document disponible sur le site du MESS: http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD Impacts six mesures reglementaires.pdf ⁸ Gouvernement du Québec. *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019*.

⁹ Ibid.

¹⁰ «Le Report on the Cost of Homelessness in the City of Calgary a calculé que le coût annuel des soutiens (y compris les soins de santé, le logement e tles services d'urgence) s'élevait a 72 444 \$ pour les personnes qui sont des sans-abri en transit, alors que le coût de l'itinerance chronique est de 134,642 \$ par personne(Calgary Homeless Foundation, 2008).» GAETZ, Stephen (2014) Les coûts réels de l'itinérance : Peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix, Homeless Hub, Paper #3, p.6.

4. Nos demandes

À la lumière de notre analyse des impacts sur les jeunes en difficulté et sans abri telle que véhiculée dans cet avis et celui de nos alliés et partenaires¹¹, **nous demandons au ministre de l'Emploi et de la Solidarité de retirer cinq des six modifications du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles**. Nous recommandons seulement l'adoption des modifications visant à exclure du calcul de l'aide les indemnités versées par le ministère de la Sécurité publique aux personnes qui ont subi un sinistre

Contrairement à ce que suggère le projet de modifications au règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, les problèmes prioritaires à l'aide sociale ne sont pas de l'ordre de la « fraude » ni de l' « équité avec les petits salariés ». Les réels problèmes ne relèvent pas plus des modalités d'attribution et du cadre réglementaire de l'aide sociale. Les réels problèmes, qui nécessitent une intervention gouvernementale positive et constructive, sont ceux qui sont vécus par les personnes qui font appel à l'aide sociale, à savoir l'extrême pauvreté et le manque de soutien pour s'en sortir. Si certaines personnes « restent » sur la sécurité du revenu, ce n'est pas parce qu'ils y sont « bien », qu'ils en « profitent » ou sont « paresseux » ou « paresseuses », c'est plutôt parce que les leviers étatiques, les mesures en place et le contexte économique pour en sortir sont inadéquats.

Plutôt que de mettre de l'avant des modifications règlementaires néfastes pour les personnes, **nous appelons le MESS à travailler sur les orientations prioritaires suivantes** :

→ Assurer un processus d'admission au programme d'aide sociale plus simple et plus juste.

- Que toutes les personnes qui reçoivent une prestation d'aide sociale puissent contacter l'agent qui traite leur dossier par téléphone ou en personne.
- Agir pour que des agents d'aide financière soient ajoutés de manière à ce que toutes les personnes sans-emploi puissent avoir accès à des services adéquats à leur Centre local d'emploi, et que les délais d'accès aux prestations d'aide financière soient considérablement réduits.
- Assurer la gratuité des documents à fournir pour établir l'admissibilité du demandeur à l'aide financière
- Réintroduire le droit à une rencontre d'attribution (de rencontrer un agent dès la demande initiale)
- Établir un droit au « chèque de dépannage » lorsque les requérants n'ont pas les avoirs liquides pour obtenir les documents requis pour compléter leur demande
- Abolir la notion de contribution parentale qui est utilisée de manière trop souvent arbitraire, signifie des démarches supplémentaires pour les jeunes en difficulté, et donc des délais pour l'obtention de l'aide financière, et une plus grande précarité.
- Hausser les revenus de travail permis (jusqu'à la couverture des besoins essentiels)

\rightarrow Rehausser le montant des prestations à un barème plancher permettant des conditions de vie décentes y incluant les droits de se loger, s'alimenter, se vêtir et se soigner de manière convenable

• Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013)

¹¹ Les Auberges du cœur appuient les avis des 4 groupes suivants et invitent le ministère à les étudier avec grande attention : 1) la *Coalition pour l'accessibilité aux services des Centres locaux d'emploi* (CASC); 2) le *Réseau SOLIDARITÉ itinérance Québec* (RSIQ); 3) *l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance* (AQCID); 4) le *Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec* (SFPQ).

→ Assurer un meilleur accès pour les jeunes adultes de 16 à 30 ans aux programmes de formation, de retour aux études et d'insertion sociale offerts par Emploi-Québec

- Accroître le nombre et le type de formations offertes
- Accroître le nombre d'entreprises d'insertion pour les jeunes de 16-30 ans, ainsi que leur diversité et le nombre de places disponibles
- Réduire les délais d'attente pour obtenir une place dans une entreprise d'insertion

→ Développer des ententes ou des programmes interministériels de retour aux études secondaires générales avec le Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports

• Accroître la capacité des jeunes décrocheurs de terminer leur diplôme secondaire en ayant un soutien financier adéquat

5. Conclusion

Pour conclure, nous nous demandons sérieusement si les responsables au Ministère connaissent la situation réelle des milliers de jeunes adultes que nous accueillons et accompagnons chaque année ou s'ils ont tout simplement pris les moyens de les forcer à vivre en marge de la société. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement du Québec nous oblige à nous poser cette question. En effet, notre observation de la situation des jeunes qui cherchent à s'en sortir nous démontre que le MESS est loin de comprendre leur réalité.

Sans tenir compte de leur vécu et de leurs difficultés, le MESS demande à ces jeunes adultes, malgré la série d'embuches qu'ils ont vécu, de performer plus que les autres et de se trouver un emploi le plus rapidement possible, pour ainsi « rattraper » le « retard » accumulé dans des temps irréalistes et avec un accompagnement déficient. Or, les études démontrent que ces jeunes ont besoin de mesures et d'accompagnement différents des personnes en situation de pauvreté plus âgés. Il y a urgence d'agir à cet égard.

Un premier pas dans la bonne direction serait que le MESS entame une réflexion et des études avec les personnes concernées qui se trouvent dans ces situations afin de mieux comprendre leur parcours en vue d'agir de façon adéquate.

Car sortir de la pauvreté est une démarche complexe et plurielle qui nécessite un soutien collectif passant par de véritables programmes de solidarité sociale. Le contrôle, la pénalisation et la culpabilisation des personnes en situation de pauvreté ne mènent nulle part.

Nous espérons sincèrement que vous saurez étudier en profondeur les impacts négatifs de votre proposition de modification règlementaire et que vous poserez les gestes nécessaires à leurs retraits.

Pour information:

Regroupement des Auberges du cœur du Québec 4246, rue Jean-Talon est, Tour sud, bureau 16 Montréal, Québec, H1S 1J8 (514) 523-8559 info@aubergesducoeur.org www.aubergesducoeur.org